NATIONS
UNIES

S

Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/75
24 janvier 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 24 JANVIER 1997, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA GÉORGIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint copie d'une lettre du 20 janvier 1997 que vous adresse le Président du Conseil suprême de l'Abkhazie, M. Tamaz Nadareishvili.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Géorgie
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Peter CHKHEIDZE

Annexe

LETTRE DATÉE DU 20 JANVIER 1997, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL SUPRÊME DE L'ABKHAZIE

Permettez-moi tout d'abord de vous présenter nos sincères félicitations à l'occasion de votre nomination à la tête de l'Organisation des Nations Unies.

Nous sommes convaincus que, grâce à votre grande expérience et vos éminentes qualités de diplomate, l'Organisation servira au mieux les intérêts de la communauté internationale et, entre autres tâches importantes, aidera à progresser vers un règlement global du conflit en Abkhazie (Géorgie).

La situation en Abkhazie demande à être abordée avec fermeté. Malheureusement les violations et les crimes flagrants commis par les séparatistes demeurent impunis car ces derniers ont, en particulier dans la Fédération de Russie, des alliés puissants qui les appuient et les encouragent dans cette voie périlleuse.

Les autorités abkhazes ont violé de façon flagrante les droits de la population géorgienne dans la région et ils continuent à le faire. Intimidation, banditisme, exécutions, trafic d'armes et de stupéfiants, détournement et dégradation des monuments historiques et culturels constituent depuis longtemps les pièces maîtresses de leur politique.

En dépit de la situation actuelle, les autorités abkhazes continuent de solliciter de façon éhontée une aide économique auprès du Gouvernement de la Fédération de Russie et de diverses organisations internationales, et demander à ces entités de faire lever certaines restrictions qui ne constituent en aucune manière des sanctions contre l'Abkhazie mais sont imposées par le Gouvernement géorgien pour éviter un afflux de marchandises illicites, de mercenaires, de stupéfiants et d'armes.

Au moment où les négociations sont dans l'impasse et où des centaines de milliers de réfugiés ne peuvent raisonnablement espérer rentrer bientôt dans leurs foyers, la communauté internationale devrait condamner strictement et décourager des demandes aussi injustifiées.

Nous savons bien que l'économie de la région est en ruines et qu'elle a besoin d'une aide substantielle de la part de la communauté internationale. Mais nous n'accueillerons favorablement un effort de ce genre que lorsque la Géorgie aura retrouvé son intégrité territoriale et lorsque les autorités abkhazes auront rempli leurs obligations, en ce qui concerne le retour des réfugiés et des personnes déplacées.

Nous sommes confiants que, sous votre direction, l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité feront progresser le processus de paix de façon tangible vers un règlement global du différend.

Le Président du Conseil suprême
de l'Abkhazie

(Signé) Tamaz NADAREISHVILI